

Crédit à l'intérêt hypothécaire

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): La Société du crédit agricole fait savoir qu'elle ne tient pas de statistiques par circonscription. Toutefois, pour les municipalités qui composent Grey-Simcoe, la réponse est:

	a)		b)		c)		d)
(i)	\$621,000	(i)	\$950,400	(i)	\$1,435,500	(i)	\$2,789,700
(ii)	178,400	(ii)	174,100	(ii)	27,000	(ii)	294,500
(iii)	0	(iii)	0	(iii)	0	(iii)	0
	e)		f)		g)*		
(i)	\$1,158,400	(i)	\$2,524,900	(i)	\$1,718,700		
(ii)	0	(ii)	150,000	(ii)	325,000		
(iii)	0	(iii)	0	(iii)	0		

*Au 30 juin 1979.

LES ACHATS DE VIN PAR LE GOUVERNEMENT

Question n° 643—**M. Cossitt:**

Au cours des trois dernières années financières, combien le gouvernement a-t-il consacré à l'achat de vin et, dans chaque cas, combien a-t-il dépensé pour du vin a) canadien, b) importé?

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Il est impossible, vu la façon dont sont tenus les livres comptables des ministères, de trouver ce renseignement sans vérifier chaque article acheté par chaque ministère.

[Traduction]

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le secrétaire parlementaire pourrait-il me dire s'il croit pouvoir répondre à la seule question que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* depuis quelques semaines et qui porte sur les fonctions du greffier du Conseil privé. En invoquant le Règlement, je me rappelle les remontrances qu'avait l'habitude de nous servir feu le très honorable député de Prince-Albert, et je regrette qu'il ne soit parmi nous aujourd'hui pour exhorter le secrétaire parlementaire à répondre à des questions aussi importantes.

M. Kilgour: Monsieur l'Orateur, le député de Cape Breton Highlands-Canso aurait-il l'obligeance de me donner le numéro de sa question? Le *Feuilleton* en comporte 650 et, sauf erreur, nous avons déjà répondu à 25 p. 100.

M. l'Orateur: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

**ORDRES INSCRITS AU NOM DU
GOUVERNEMENT**

[Traduction]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MODIFICATION VISANT À ACCORDER UN CRÉDIT D'IMPÔT À
L'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRE ET À L'IMPÔT FONCIER

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 21 novembre, de la motion du ministre des Finances (M. Cros-

[M. Mitges.]

bie): Que le bill C-20, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu afin d'accorder un crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité plénier.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, hier, les députés de mon parti ont expliqué pourquoi nous considérons que le bill à l'étude est tout à fait inacceptable en tant que mesure fiscale et mesure économique. Nous avons commencé à expliquer pourquoi il ne peut constituer une politique de logement valable à cause de certaines lacunes graves.

Quand il a présenté le bill, le ministre des Finances (M. Crosbie) a souligné qu'il s'agissait d'une politique du logement qui avait été conçue pour permettre à un plus grand nombre de gens, surtout ceux qui ont de jeunes enfants, de s'acheter une maison. J'avais alors fait remarquer que, selon les économistes, quand le crédit d'impôt aura été instauré, il fera monter le coût du logement de 10 à 25 p. 100, que la somme du crédit d'impôt s'ajoutera au prix des maisons et que la subvention accordera simplement des bénéfices inespérés à tous les propriétaires actuels.

L'augmentation de la demande créée par la subvention entraînera aussi des bénéfices importants pour les promoteurs immobiliers du Canada, qui ont déjà un stock de près de 10,000 logements neufs. Nous craignons donc que les avantages du programme n'aillent pas aux jeunes ménages, mais aux sociétés de promotion immobilière et aux établissements de prêts. C'est une honte pour un gouvernement qui prétend se soucier de l'efficacité de ses programmes de dépenses directes que d'instaurer un tel programme de concessions cachées. Selon nos calculs, jusqu'à 95 p. 100 des subventions n'iront pas aux nouveaux acheteurs, c'est-à-dire aux jeunes ménages qui ont besoin d'aide pour pouvoir acheter une maison. L'un des reproches que nous faisons à cette mesure qui se veut un programme de logement, c'est qu'elle fera monter le prix des maisons.

Je tiens à prouver autre chose, c'est que le coût de la hausse des intérêts n'élimine pas de loin tout avantage que peut apporter la mesure. Le bâtiment connaît de graves problèmes. L'autre jour encore, je lisais dans le *Globe and Mail* de Toronto que 1,200 nouveaux propriétaires de maisons du comté Peel avaient quitté leur maison parce qu'ils étaient incapables de faire face à la hausse des frais mensuels. Rien que dans ce cas-là, ce sont 1200 propriétaires qui n'ont plus eu les moyens de conserver leur maison. Ces gens habitaient des maisons bâties au titre du programme d'aide pour l'accession à la propriété; leurs traites mensuelles sont ainsi passées de \$400 à \$760. Il leur est donc devenu impossible de faire face à de telles échéances. Qu'ont-ils alors fait? Ils ont simplement expédié leurs clés par la poste à la société d'hypothèque en lui disant de reprendre leur maison car ils n'avaient plus les moyens de continuer à la payer. Dans cette affaire, ces gens ont perdu leur mise de fonds initiale, plus toutes les sommes qu'ils avaient dépensées pour effectuer des transformations et ils se retrouvent aujourd'hui locataires. Qu'est-ce que ce projet de loi fera pour ces gens-là? Les aidera-t-il à redevenir propriétaires? Nous ne le croyons pas. Il pourrait même leur rendre cet objectif encore plus difficile à l'avenir.